

Le Petit Cruzillard

N°6 – PRINTEMPS 2023



EDITORIAL

Par Dominique Boyer,
maire de Cruzilles-lès-Mépillat

« Chères Cruzillardes, Chers Cruzillards !

À l'approche des beaux jours, le Petit Cruzillard s'invite dans votre boîte aux lettres pour vous informer des actions menées par l'équipe municipale et de l'actualité de notre village.

Cette nouvelle édition de notre lettre d'information municipale, rédigée par l'adjoint Geoffroy Varlet, revient notamment sur l'acquisition d'un hangar pour le service technique, la réfection du toit de l'école, l'inauguration de la nouvelle classe et du jardin en trou de serrure, le nettoyage du village, le fleurissement et le déploiement du nouveau dispositif « Voisins Vigilants et Solidaires ».

Coup de projecteur également sur la vie associative, avec le retour des conscrits, les 40 ans des Sabots de Cruzilles et surtout la fête des associations qui aura lieu le samedi 8 juillet à la salle polyvalente. Cet événement incontournable sera l'occasion de mettre en lumière la richesse et la diversité des activités offertes dans notre village et de partager tous ensemble une journée festive et conviviale en plein cœur de l'été.

Je vous souhaite une agréable lecture !



ÉVÉNEMENT

Le Critérium du Dauphiné passera par Cruzilles

Le jeudi 8 juin, notre village sera au cœur d'un événement sportif majeur : le Critérium cycliste du Dauphiné. Les coureurs s'élanceront de Cormoranche à 11h45 et seront de passage à Cruzilles vers 11h50 (par Lagnat, Le Bourg puis en direction de Laiz). La **caravane publicitaire** passera une heure avant le peloton. Les **routes d'accès** au centre du village seront fermées à partir de 10h30 (dès 6h à Cormoranche). Les **élèves** assisteront à cet événement, encadré par l'équipe enseignante avec l'aide de l'équipe municipale. En raison de l'impossibilité d'acheminer les repas depuis Saint-André, la **cantine sera exceptionnellement fermée** à Cruzilles. Tous les élèves, y compris les externes, devront apporter un **pique-nique** ce jour-là. ■



SOMMAIRE

1

Editorial
Événement
Critérium du Dauphiné

2

Municipalité
Les projets avancent malgré les « tuiles »
Municipalité
Salles communales : les non-résidents devront payer plus cher

3

Ecole
Une double inauguration en grande pompe
Sécurité
Rejoignez les Voisins Vigilants et Solidaires de Cruzilles

4

Environnement
Nettoyage du village, quiz et bonne humeur
Fleurissement
Les plantations mobilisent aussi

5

Environnement
52 composteurs vendus par le Smidom
Municipalité
Animaux errants : attention, leur prise en charge a un coût !
Bibliothèque
Belles expos et petits aménagements
Municipalité
Démission d'un conseiller

6

Associations
Fête des associations : le plein d'animations !
Conscrits
Cruzilles en fête, les conscrits de retour

7

Associations
Les Sabots de Cruzilles ont fêté leurs 40 ans
Associations
Histoire et Patrimoine : un héritage culturel à partager
Commémoration
Les Cruzillards fidèles au devoir de mémoire

8

Brèves

L'INFO AU QUOTIDIEN
www.cruzilleslesmepillat.fr

Les projets avancent malgré les « tuiles »



Le toit de l'école a été rénové pendant les vacances de février après la découverte de l'état des chevrons.

Les projets d'investissement annoncés en début d'année se concrétisent.

Un **hangar agricole** a été acquis par la commune dans le quartier des Marguins pour un montant de 55 000 €. Ce bâtiment, qui accueillera le **service technique communal** après les travaux d'aménagement prévus fin 2023, permettra de protéger efficacement le matériel et de libérer le hangar actuellement partagé avec les pompiers. Un changement de plan pour le Conseil municipal puisque le projet initial était de construire un hangar sur le terrain en contrebas du cimetière et d'installer des **panneaux photovoltaïques** sur le toit pour contribuer au financement des travaux. Cependant, l'étude de sol a révélé que le remblayage de mauvaise qualité du terrain, réalisé lors d'un précédent mandat, empêche toute construction en surface.

En début d'année, l'école a également fait l'objet d'une découverte déplaisante : l'état du toit. Après l'apparition de traces d'humidité au plafond de la nouvelle classe dès septembre, les soupçons se sont portés sur l'étanchéité de la cheminée. La démolition du conduit a mis au jour le **mauvais état général de la toiture**. La dégrada-

tion avancée des chevrons et la porosité des tuiles anciennes, pour la plupart fissurées par le gel, représentaient un danger pour les élèves et pour le personnel enseignant. Face à cette situation d'urgence, les élus ont rapidement décidé de rénover le toit durant les vacances de février. Les travaux, confiés à la société CLTF, ont coûté 53 508,73 €. Le défaut d'entretien des bâtiments au fil des années a également été mis en évidence à l'église où **l'installation électrique**, non conforme et dangereuse par temps de pluie, devra être remplacée. Après une première phase de sécurisation en février, une enveloppe budgétaire de 27 000 € a été votée pour plusieurs lots (électricité, protection contre la foudre, horloge et réfection des points faibles en façade). De plus, **l'inspection de nos bâtiments communaux** par les services de la Préfecture, en charge du contrôle des établissements recevant du public (ERP), a entraîné d'autres dépenses imprévues. Des manquements ont ainsi été identifiés dans les **contrats d'entretien** et la **signalétique de sécurité**, mais ont été corrigés depuis.

Toutes ces dépenses, prévues ou non, viennent s'ajouter aux investissements

déjà importants réalisés en 2022, tels que les travaux de voirie pour améliorer l'état des routes, la réfection du parking de la mairie et la création d'une quatrième classe à l'école, dont plusieurs tranches ont été payées en 2023, mais aussi, tout récemment, à **la pose d'une canalisation d'évacuation des eaux pluviales** à Boissey et à la Rassassière, confiée à De Gata pour 51 643,20 €, et à **l'acquisition du lavoir de la route de Saint-André** pour 2 500 €. En raison de ces dépenses successives, le Conseil municipal, qui a recouru à l'emprunt, envisage de **reporter le projet d'extension de la cantine**, initialement prévu à l'automne. L'étude technique et les demandes de subvention seront toutefois bouclées prochainement afin de disposer d'un projet complet, prêt à être relancé le moment venu.

En dépit du contexte dépensier, accentué par la **hausse du coût des énergies**, les taux d'imposition de la commune restent maîtrisés. Les élus ont voté pour maintenir un niveau de fiscalité sur la taxe foncière de 2023 inférieur à la moyenne nationale (31,30 % sur le bâti et 45,30 % sur le non bâti, contre respectivement 38,28 % et 50,44 % au niveau national). ■

Salles communales : les non-résidents devront payer plus cher

Une nouvelle grille tarifaire pour la location des salles communales est en vigueur depuis le 1^{er} avril.

Si globalement l'augmentation est modérée pour les habitants de la commune, les tarifs sont en revanche en forte hausse pour les non-résidents. Ainsi, la location de la salle des fêtes pour un week-end leur coûtera désormais 350 € au lieu de 230 € auparavant (contre 150 € pour les résidents). Du côté de la salle polyvalente, le tarif week-end passe de 340 à 500 € (contre 210 € pour les résidents). Cette augmentation ciblée a pour objectif de rapprocher nos tarifs de ceux des autres communes de la Veyle et d'assurer une plus grande disponibilité de nos salles pour les Cruzillards. ■



Les tarifs complets sont disponibles sur le site de la mairie : www.cruzilleslesmepillat.fr
Rubrique « Vie communale »

Une double inauguration en grande pompe



Le mardi 9 mai, la nouvelle classe ainsi que le jardin en trou de serrure de l'école de Cruzilles ont été officiellement inaugurés par **Dominique Boyer** en présence de **Michel Dubost**, maire de Saint-André, et des conseillers départementaux **Christophe Greffet** et **Mireille Louis**. Le personnel de l'école était réuni aux côtés de **Sylvie Gelet**, directrice du groupe scolaire Cruzilles/Saint-André. Les inspecteurs et les délégués départementaux de l'Education Nationale étaient représentés. Malgré la pluie, une trentaine d'élus, de parents d'élèves et d'acteurs de ces deux projets se sont joints.

La nouvelle classe est la quatrième de l'école de Cruzilles et la septième du groupe scolaire Cruzilles/Saint-André qui compte au total 173 élèves répartis sur les deux sites. Aménagée dans l'ancien appartement de l'instituteur à l'étage, elle accueille depuis la rentrée de septembre les 24 élèves de CP et de CE1 de maître Thomas Cabezon. Les **travaux de rénovation** ont été réalisés entre mars et août 2022 par l'entreprise Somsa pour un montant de 52 337,60 € TTC. Les études techniques, l'informatique et le mobilier ont coûté un supplément de 15 734,73 €. Ce projet, développé en collaboration avec le personnel enseignant, a bénéficié de subventions pour un quart du montant total de l'investissement, avec 7 017 € alloués pour la dotation d'équipement des territoires ruraux et 10 525,20 € provenant de la Communauté de communes de la Veyle. Le reste à charge est de 50 530,13 € pour la commune.

L'autre nouveauté inaugurée le 9 mai est le **jardin pédagogique en trou de serrure**, présenté par **Corinne Weber**, l'adjointe en charge du projet. Construit par le service technique communal, il se situe tout près de l'entrée de l'école. Le trou en son centre accueille une partie des **déchets de la cantine** déposés par les élèves eux-mêmes avec l'aide du personnel de la garderie. Le compost servira d'apport pour les plantes autour. ■



SÉCURITÉ

Rejoignez les « Voisins Vigilants et Solidaires » de Cruzilles

Bien que Cruzilles soit un village tranquille, les vols et les dégradations peuvent survenir. C'est pourquoi le Conseil municipal a choisi d'adhérer au dispositif « Voisins Vigilants et Solidaires » pour offrir aux habitants un **service de messagerie et d'alerte entre voisins**. **L'utilisation du service est à la fois simple et gratuite**. Pour recevoir les messages, il suffit de s'inscrire sur le site voisinsvigilants.org. À chaque alerte, vous recevrez un sms, un mail ou même un appel téléphonique selon vos préférences d'utilisation. Par ailleurs, vous pourrez vous-même **lancer une alerte** en envoyant un simple sms depuis votre téléphone portable. Votre message sera alors diffusé à la communauté après sa validation par la mairie. **Parmi les cas pratiques attendus : signalement d'un comportement suspect ou d'un véhicule douteux, démarchage à domicile, disparition d'un animal, etc.** Selon les situations, les alertes seront partagées avec la gendarmerie qui pourra déclencher une intervention.

Pour fonctionner efficacement, ce dispositif a besoin d'un maillage de personnes volontaires qui pourront **repérer et signaler toute situation inhabituelle** dans leur quartier, dans un esprit d'entraide et de partage avec leurs voisins. Il est complémentaire du **protocole de participation citoyenne**, mis en place avec la préfecture et la gendarmerie en 2016, qui présente le défaut de ne pas proposer d'outil pour partager l'information avec sa communauté.

Ce déploiement, confié à l'adjoint Geoffroy Varlet, se veut avant tout dissuasif. Des panneaux seront d'ailleurs prochainement installés aux entrées du village pour signaler l'adhésion au réseau des « Voisins vigilants et solidaires », le but étant de décourager les comportements malveillants. Toutes ces actions sont menées dans le respect de la vie privée et des règles en vigueur concernant la protection des données personnelles. **Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site voisinsvigilants.org.** ■





Les participants au nettoyage du village

ENVIRONNEMENT

Nettoyage du village, quiz et bonne humeur

Une soixantaine d'habitants, dont un quart d'enfants, ont participé samedi 6 mai à une matinée de nettoyage du village organisée par l'adjointe **Corinne Weber**. Les petits groupes de bénévoles, menés par les représentants des quartiers, se sont déployés dans la commune pendant deux heures pour récolter **34 kg de déchets de toutes sortes**, dont **plusieurs milliers de mégots de cigarettes**. Un total alarmant puisque qu'un seul mégot exposé à la pluie peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau en raison des produits chimiques qu'il contient. Les participants étaient équipés de gilets de haute visibilité, de gants et de pinces à déchets réutilisables fournis par le **Smidom**. Le rassemblement s'est prolongé devant la mairie par un **quiz sur l'environnement** autour d'un **verre de l'amitié**. Plusieurs participants, en particulier parmi les plus jeunes, ont réussi à répondre correctement à toutes les questions et sont repartis avec des récompenses, notamment des gourdes et des casquettes offertes par le **Smidom**, ainsi que des tours de cou et des stylos gracieusement fournis par le magasin **Super U** de Laiz. ■



FLEURISSEMENT

Les plantations mobilisent aussi



Les participants aux plantations

Plus tôt dans la matinée du 6 mai, une vingtaine de bénévoles parmi les participants au nettoyage du village étaient déjà présents pour le fleurissement. Les jardiniers réunis autour de l'adjointe **Noëlle Marmier** ont ravivé les bacs et les massifs de fleurs de la commune, en privilégiant cette année encore les plantes économes en eau. Le niveau alarmant des nappes souterraines incite en effet à la prudence, d'autant que des mesures de restriction d'usage sont déjà en vigueur dans le département avant même les grandes chaleurs. La matinée du 6 mai n'était pas le premier rassemblement de l'année pour les bénévoles du fleurissement qui se retrouvent régulièrement pour **entretenir et désherber les parterres de fleurs**. Cet été encore, les **emplois jeunes** prendront

le relais en juillet-août. Un renfort tout particulièrement nécessaire au cimetière où l'usage des **produits phytosanitaires** est interdit depuis un an. Un désherbage qui doit être considéré comme l'affaire de tous car chaque contribution, même modeste, libère du temps à notre agent technique communal pour d'autres tâches nécessaires.

Par ailleurs, la commission a fait preuve de créativité lors des fêtes de Pâques. Tout près de la Halle Concordia, **trois œufs** créés par les bénévoles et peints par les enfants de la garderie ont fait leur apparition dans l'herbe, sous l'œil protecteur d'une **poule blanche** installée en face. Sur la route de Saint-André, la silhouette d'un **pêcheur** à la ligne veille désormais sur le lavoir, en attendant les prochaines créations. ■



52 composteurs vendus par le Smidom



Le Smidom a fait étape à Cruzilles le mercredi 5 avril dans le cadre de son opération « Tous au compost », une campagne qui parcourra toutes les communes de la Veyle jusqu'en octobre. 52 habitants du village se sont rendus sous la Halle Concordia pour s'équiper de **composteurs individuels à prix réduit** et suivre une **initiation gratuite** au compostage. Un verre de l'amitié était servi par l'association **Don Quichotte 01**, partenaire de l'opération. Les composteurs du Smidom, d'une capacité de 400 L, sont vendus au tarif préférentiel de 30 € l'unité (ou 90 € les deux, la subvention étant dégressive). Ils peuvent accueillir des déchets alimentaires (épluchures, restes de repas, coquilles d'œuf...) et des déchets verts (feuilles, herbe...). À partir du 1^{er} janvier 2024, en vertu de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, chaque foyer

français devra disposer d'une solution pour **trier ses déchets biodégradables**. Cette nouvelle obligation vise à réduire les déchets alimentaires qui occupent, en moyenne, un tiers de nos ordures ménagères. Leur fermentation et leur incinération produisent des gaz à effet de serre, qui participent au réchauffement climatique. Le compostage permet de **valoriser les déchets verts et alimentaires** en produisant un engrais naturel utile au jardin. Moins de déchets dans les poubelles, c'est aussi moins de collectes d'ordures ménagères, et donc des **économies sur les ramassages**.

Si vous n'avez pas pu participer à l'opération « Tous au compost », il est toujours possible d'obtenir un composteur auprès du Smidom (plus d'informations sur le site internet www.smidom.org). ■

Attention, changement important :
À compter du 1^{er} juillet, les ordures ménagères seront ramassées le mercredi au lieu du lundi.



BIBLIOTHÈQUE

Belles expos et petits aménagements



Ce printemps, la bibliothèque a accueilli deux nouvelles expositions pour les jeunes lecteurs : l'une consacrée à la magie des livres en papier découpé, et l'autre aux animaux, avec un jeu ludique sur ordinateur comme support pédagogique. Du côté des aménagements intérieurs, quatre nouvelles étagères ont été ajoutées pour mettre en valeur les livres. Une fois encore, ce mobilier sur-mesure est l'œuvre de **Jacques Monin**, un bénévole au savoir-faire hors pair. Pour suivre l'actualité de la bibliothèque (achat de livres, animations, photos...), suivez le groupe Facebook « Bibliothèque de Cruzilles-lès-Mépillat » qui compte, à ce jour, une soixantaine de membres. ■

MUNICIPALITÉ

Démission d'un conseiller

Pierre-Olivier Contassot, élu au Conseil municipal en 2020, a décidé de rendre son mandat. Sa démission a pris effet le 20 mars dernier. En tant que membre de la commission en charge des affaires scolaires, il a joué un rôle actif dans la **révision des tarifs de la garderie** et créé une feuille de calcul pour faciliter le **suivi des heures de garde** par le personnel surveillant. Pierre-Olivier a également été l'initiateur du **marché de Noël**. L'ensemble de l'équipe municipale lui adresse ses sincères remerciements pour ses trois années de service. ■

MUNICIPALITÉ

Animaux errants : attention, leur prise en charge a un coût !

Selon l'article L. 211-19-1 du Code rural, la divagation des animaux domestiques et des animaux sauvages apprivoisés sur la voie publique est interdite. L'application de cette loi est de la responsabilité du maire et peut occasionner des frais pour les propriétaires d'animaux domestiques. Selon un arrêté municipal du 18 juin 2015 à Cruzilles, la capture

d'un animal errant coûte 30 € en semaine et 50 € les week-ends et jours fériés. De plus, le transport éventuel de l'animal à la SPA de Mâcon coûte également 30 €. Des sommes qu'il serait plus sage d'investir dans le renforcement d'une clôture si votre animal est habitué à s'échapper. La mairie dispose d'un lecteur de puces pour identifier les propriétaires. ■

Fête des associations : le plein d'animations !

La fête communale qui aura lieu samedi 8 juillet à la salle polyvalente s'annonce sportive et festive. Parmi les 24 associations de Cruzilles qui y participeront, une quinzaine proposera des démonstrations et des animations. Les clubs sportifs seront notamment de la partie. Les **CUBS**, champions de Régionale 2 de baseball la saison dernière, déploieront un **tunnel de frappe** pour s'essayer au maniement de la batte. Ils organiseront également un **concours de vitesse de lancer de balle**, avec des récompenses pour chaque catégorie d'âge. Le **Football Club de la Veyle** occupera le City Stade avec son animation « **Baby ballon** », en alternance avec le **Basket Club de la Veyle** et son **atelier de tirs de précision**. Les amateurs de tennis auront la possibilité de jouer sur le terrain ouvert par l'**Union Sportive de Cruzilles-lès-Mépillat**. Quant au **Boxing Club de la Veyle**, fort de ses 3 titres de champion du monde amateur remportés à l'automne dernier, il proposera aux enfants de **s'initier en douceur aux sports de combat**.



Les **Sabots de Cruzilles** et **Passion Dance** occuperont successivement la salle polyvalente pour des **démonstrations de danse**. La **bibliothèque** offrira un coin lecture avec des animations ludiques pour les enfants, tandis que le **Sou des écoles** installera un châ-

teau gonflable. Les **pompiers** tiendront un stand de prévention pour apprendre les gestes de premiers secours. Le **Moto Club Baladain** sera également présent, tout comme **Cruzilles Horses** avec ses démonstrations équestres et ses promenades en poney, ainsi que **Chemin vers soi** avec ses séances de relaxation.

Pour le volet restauration, un **apéritif convivial** sera organisé à midi, avec une grande tablée garnie d'amuse-gueules apportés par les participants. La **buvette**, qui ne servira que des boissons, sera tenue à tour de rôles par les responsables associatifs. Pour le déjeuner, un rassemblement sera proposé autour d'un **pique-nique** inspiré de celui de 2015 à l'occasion des 150 ans de la fusion entre Cruzilles et Mépillat. Chaque association a reçu une feuille en grand format pour se présenter de manière créative avec images, photos et textes. Les affiches seront exposées le 8 juillet et regroupées dans un **livre souvenir** qui sera précieusement conservé en mairie. ■

CONSCRITS

Cruzilles en fête, les conscrits de retour

Samedi 18 février, les classards en 3 ont ravivé la tradition des conscrits à Cruzilles, après deux années de crise sanitaire. Dès le matin, le défilé a rassemblé 70 participants, menés par les chars des 20 ans et des 30 ans. Parti de la salle polyvalente, le cortège a parcouru les rues du village jusqu'au monument aux morts, où les conscrits ont déposé une gerbe de fleurs puis assisté à la bénédiction des classes à l'église. Après une photo de groupe en plein air, 135 convives se sont attablés pour partager le banquet, suivi d'une soirée festive animée par un DJ. Un hommage particulier a été rendu à **Monique et Robert Boyat**, 90 ans. Le lendemain, les traditionnels matefaims ont clos un week-end de fête, d'amitié et de convivialité qui aura brillé par la qualité de son organisation. De leur côté, les classards en 1 et 2, qui s'étaient déjà retrouvés pour une photo souvenir quelques mois plus tôt, se sont de nouveau réunis le 18 février. À l'initiative de **Denis Serrand**, 39 conscrits et conjoints ont partagé un déjeuner festif au restaurant La Samiane à Pont-de-Veyle. ■



ASSOCIATIONS

Les Sabots de Cruzilles ont fêté leurs 40 ans



Dimanche 2 avril, le groupe folklorique bressan, créé en 1983 par huit habitants du village dont **Noëlle Marmier**, a célébré son 40^{ème} anniversaire en offrant un spectacle gratuit à la salle polyvalente. Devant un public conquis par l'énergie et l'enthousiasme des danseurs, les **Sabots de Cruzilles** ont enflammé la scène avec les **Petits Larmartiens** et les **Lusitanos**, deux groupes de danse traditionnelle venus de Mâcon. **Christophe Greffet**, président de la communauté de communes de la Veyle et conseiller départemental, était présent au côté de **Dominique Boyer**, maire de Cruzilles, pour féliciter les artistes. À cette occasion, **Daniel Parizot**, président des **Sabots de Cruzilles**, a retracé l'histoire de l'association, tout en soulignant l'engagement du groupe à maintenir l'authenticité des costumes, des instruments de musique et des récits en patois. Un rassemblement marquant pour cette association de passionnés qui n'ont de cesse, depuis désormais quatre décennies, de faire vivre la culture bressane. ■

COMMÉMORATION

Les Cruzillards fidèles au devoir de mémoire

Lundi 8 mai, une cinquantaine d'habitants de tous âges se sont rassemblés autour du monument aux morts pour célébrer le 78^{ème} anniversaire de la victoire des alliés sur l'Allemagne nazie. Comme un symbole de cette transmission de la mémoire entre les générations, **Gilbert Marmier**, président de l'association communale des anciens combattants, était accompagné de son petit-fils **Rodrigue Marmier** pour délivrer le message de l'UFAC, appelant à poursuivre « le combat pour la solidarité et la paix, et contre tous les fanatismes ». **Dominique Boyer**, maire de Cruzilles, a quant à lui relayé le message du ministre des armées, soulignant l'importance de se souvenir de ceux qui sont « morts pour que d'autres puissent vivre libres ». Après la Marseillaise chantée à l'unisson, la cérémonie s'est prolongée dans la convivialité par un verre de l'amitié offert par la mairie. ■

ASSOCIATIONS

Histoire et Patrimoine : un héritage culturel à partager



Retour sur l'année 2022 de l'association intercommunale **Histoire & Patrimoine** dont l'article était absent du dernier bulletin municipal. En tant que membre de l'organisation « Patrimoine des Pays de l'Ain », cette association qui rassemble près de quarante passionnés du patrimoine local offre à ses adhérents la possibilité de suivre des formations de guide touristique. L'année 2022 a été marquée par les sorties et les activités, telles que la **visite guidée du théâtre de Mâcon**, l'**Assemblée Générale** de l'association, ou encore la **conférence** consacrée à « La Chine entre puissance et opacités ». En revanche, le déplacement culturel au nouveau Musée départemental à Cerdon a dû être annulé, mais il sera reprogrammé en 2023. Par ailleurs, la commission « Sur les traces de François Lequat » s'est réunie à cinq reprises en 2022 pour continuer ses travaux sur la vie de ce huguenot originaire de Saint-Jean-sur-Veyle. En fin d'année, le deuxième concours vidéo « Patrimoine et Traditions » a livré son palmarès. **Si l'histoire et le patrimoine de notre territoire vous passionnent, contactez Yves Bajat au 06 09 91 70 14 ou par mail à associationhetp@gmail.com.** ■



Les Brèves ...



Sécheresse : le niveau des nappes reste alarmant

Depuis le 1^{er} avril, de nouvelles restrictions sont entrées en vigueur dans l'Ain en raison de la sécheresse. Il est interdit d'arroser les jardins en dehors des heures autorisées et de remplir les piscines, sauf cas particuliers. Malgré les pluies récentes, les nappes phréatiques sont gravement touchées en raison des faibles chutes de pluie enregistrées cet hiver. Il est donc impératif de réduire notre consommation d'eau. Adopter les bonnes pratiques permettra de retarder les prochaines restrictions.



Un spectacle éducatif pour récompenser l'école

Vendredi 20 janvier, les élèves de l'école de Cruzilles ont assisté au spectacle musical de **Sirouy le clown à la salle des fêtes**. Avec ses chansons entraînantes et sa bonne humeur, cet artiste venu du Nord sensibilise les jeunes publics à la protection de l'environnement depuis plus de 20 ans. La représentation était offerte par le **Smidom** pour récompenser l'école de Cruzilles, lauréate du **concours de collecte de textiles usagés** organisé quelques mois plus tôt. Plus d'une tonne de vêtements et de chaussures ont été récupérés dans notre village pour rejoindre les filières de recyclage.



Kermesse de l'école le 1^{er} juillet

Cette année, la kermesse de l'école, qui aura lieu le **samedi 1^{er} juillet à partir de 15h à la salle polyvalente**, sera **particulière**. À 18h, elle accueillera en effet le tirage au sort de la **tombola de la SCOL**, qui se déplace d'année en année dans les communes de la Veyle. Le Sou des écoles, organisateur de la kermesse, annonce également un **château gonflable**, des **jeux** ainsi qu'une **buvette** proposant à la fois des boissons et des snacks. De quoi contenter toute la famille. À 19h, l'association **Passion Dance** clôturera en beauté cette journée festive par une démonstration de danse.



Randonnée de l'Avanon le 11 juin

Perpétuant la tradition, l'Union Sportive de Cruzilles-lès-Mépillat organisera à nouveau une **randonnée ouverte à tous, le samedi 11 juin**. Au programme, deux **circuits pédestres** de 12 et 20 km, et **trois circuits de VTT** de 15, 30 et 45 km. Des ravitaillements seront disponibles sur les parcours. Le départ est libre entre 7h30 et 11h depuis la salle des fêtes. Le port du casque est obligatoire pour le VTT. Tarifs : 4 € pour les circuits pédestres, 6 € pour les circuits VTT. Enfant de moins de 12 ans : 2 €.



Le samedi, c'est rodéo au Broc'Saloon !

Chaque samedi de 11h à 17h, les clients du Broc'Saloon, le bar-brocante de la rue des écoles, peuvent désormais défier **Goliath, un taureau mécanique tout droit venu des USA**. L'animal est actionné par **Christophe Tavier**, co-gérant de l'établissement avec sa compagne **Sylvie Rogeat**. Inévitablement, l'expérience se termine par des rires et une chute en douceur sur l'épais matelas gonflable. **Tarif : 2 €.** **Âge minimum : 8 ans.**



De la réflexologie à tout âge

Depuis deux ans, **Nathalie Charvin** propose des séances de **réflexologie plantaire** dans son cabinet à Mépillat. Elle pratique également la **néo-réflexologie** pour apaiser le stress de la naissance chez les bébés et soulager les petits maux (troubles du sommeil, coliques...). **Pour plus d'informations, contactez Nathalie au 06 22 19 15 76 ou par Facebook.** Bons cadeaux disponibles.

Contact

Mairie de Cruzilles-lès-Mépillat

5 route d'Illiat

01290 Cruzilles-lès-Mépillat

Ouverture au public

Mardi 13h30 – 17h30 / Mercredi 9h00 – 12h00

Jeudi 13h30 – 18h30 / Vendredi 9h00 – 12h00

Permanence des adjoints :

le samedi de 10h à 12h.

Par téléphone

03 85 31 52 27

Par courriel

Secrétariat

mairie@cruzilleslesmepillat.fr

Dominique Boyer, maire

d.boyer@cruzilleslesmepillat.fr

Noëlle Marmier, 1^{ère} Adjointe

Affaires scolaires, Fleurissement et Cimetière

n.marmier@cruzilleslesmepillat.fr

Geoffroy Varlet, 2^{ème} Adjoint

Communication, Projets et Animations

g.varlet@cruzilleslesmepillat.fr

Corinne Weber, 3^{ème} Adjointe

Environnement & Cadre de vie et Bibliothèque

c.weber@cruzilleslesmepillat.fr

Agnès Bigot, 4^{ème} Adjointe

Voirie, Assainissement, Technique et Urbanisme

a.bigot@cruzilleslesmepillat.fr

S'informer

L'actualité de la commune

www.cruzilleslesmepillat.fr

Les alertes et informations sur mobile

Téléchargez gratuitement l'application

PanneauPocket puis ajoutez

Cruzilles-lès-Mépillat dans vos favoris.



Le Petit Cruzillard (N°6)

Rédaction et mise en page : **Geoffroy Varlet**.

Imprimé, plié et distribué par la mairie.

Juin 2023.